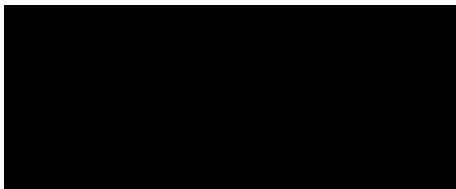


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 août 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.159



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 juillet dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « En ce qui concerne le point de vente de tabac exploité par 9214-3973 Québec inc. (Dépanneur Dindin) au 301 boulevard René-Lévesque Est, Montréal, Québec, H2X 3Y3 :
- Tout rapport, note, avis ou autre document lié à une enquête, une inspection ou une intervention du ministère de la Santé et des Services sociaux (**Ministère**) concernant l'application de la *Loi sur le tabac* ou de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* depuis le 31 mai 2006;
 - Toute correspondance avec l'exploitant du point de vente de tabac concernant l'application de la *Loi sur le tabac* ou de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* depuis le 31 mai 2006, incluant toute demande de l'exploitant concernant la légalité du point de vente de tabac; et
 - Tout autre document du Ministère se rapportant à l'application de la *Loi sur le tabac* ou de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* au point de vente depuis le 31 mai 2006.


... 2

En ce qui concerne le point de vente de tabac exploité par Couche Tard Inc. (Couche-Tard) au 1555, rue Saint- Denis, Montréal, Québec, H2X 3K3 :

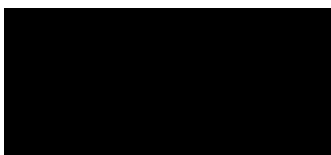
- Tout rapport, note, avis ou autre document lié à une enquête, une inspection ou une intervention du Ministère concernant l'application de la *Loi sur le tabac* ou de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* depuis le 31 mai 2006;
- Toute correspondance avec l'exploitant du point de vente de tabac concernant l'application de la *Loi sur le tabac* ou de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* depuis le 1er avril 2006;
- Tout document lié au constat d'infraction No 1004005082032585 délivré par l'inspecteur Sébastien Déry du Ministère;
- Tout document lié à la poursuite pénale intentée par suite de la délivrance du constat d'infraction dans dossier de Cour 500-61-249278-087, incluant tout document se rapportant à l'arrêt des procédures dans ce dossier; et
- Tout autre document du Ministère se rapportant à l'application de la *Loi sur le tabac* ou de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* au point de vente depuis le 31 mai 2006. » (*sic*)

Vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre requête. Toutefois, certaines informations contenues dans ces derniers ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées, et ce, conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette